



Réunion du Conseil – Compte-rendu N°39

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 août 2017

A 18H30

Ordre du Jour :

1. Finances

- Budget - Décision Modificative n°2 compte 204 : travaux eau et assainissement Barillats

2. Travaux, voirie et bâtiments

- Convention commune / département : travaux de réfection de chaussées sur la RD 518
- Réfection des courts de tennis : choix du prestataire
- Lavage des vitres : choix du prestataire

3. Groupe scolaire, restauration scolaire et TAP

- Convention commune / mairie de Saint-Marcellin : frais de participation du CMS
- Convention participation financière frais de fonctionnement des enfants non Saint-Romanais
- Restauration scolaire et TAP : Tarifs 2017 (du 1er septembre au 31 décembre)

Présents: ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MEUNIER Christian, MEUGNIER Angélique, MURE-RAVAUD Jérôme, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : CHOURREAU Gisèle, JEYMOND Astrid, MATRAS Françoise, MICLO Damien

Secrétaire de séance: FIORDALISI Christine

Pouvoirs : CHOURREAU Gisèle → BLAMBERT Micheline

Date de convocation : 22/08/2017

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 29 août 2017 sous la présidence de M. Yvan CREACH, Le Maire.

La séance débute à 18H30

- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **Délibérations du Conseil Municipal**

1. Finances

- Budget - Décision Modificative n°2 compte 204 : travaux eau et assainissement Barillats

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'établir une décision modificative n°2 sur le budget Commune de Saint-Romans pour la réactualisation du paiement des travaux eau et assainissement secteur Barillats. Le montant ci-dessous est à verser au SIEPIA.

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 2041412 : Cne GFP : Bâtiments, installat°		14 000.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		14 000.00 €
D 2315 : homes en cours-inst.techn.	14 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	14 000.00 €	

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

2. Travaux, voirie et bâtiments

- Convention commune / département : travaux de réfection de chaussées sur la RD 518

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'établir une convention avec le département de l'Isère. Il donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, adjoint délégué, qui explique qu'il s'agit des travaux de réfection de chaussées sur la RD 518 avec la mise en place d'une délégation de maîtrise d'ouvrage et d'entretien entre les points PR 81+190 et PR 81+400. Grâce à cette convention une subvention de 28 000 € sera versée à la commune en déduction du coût des travaux.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Remarque : les regards de cette portion de voirie vont être vérifiés puisque pour certains ils génèrent une gêne auditive aux riverains.

- Réfection des courts de tennis : choix du prestataire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation pour des travaux de réfection des courts de tennis a été lancée auprès des entreprises au printemps. Les offres se décomposent comme suit :

Nom entreprise	Montant HT	TVA	Montant TTC
ST GROUPE	84 771.64€	16 954.33€	101 725.97€
LAQUET TENNIS	84 592.00€	16 918.40€	101 510.40€
DANIEL ROUX	82 634.00€	16 526.80€	99 160.80€

Il donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, adjoint délégué, qui explique que lors de la réunion de la commission travaux du 16 août dernier il a été proposé de retenir l'entreprise LAQUET TENNIS pour ses qualités techniques et les garanties qu'elle offre.



Le conseil municipal accepte l'offre de LAQUET TENNIS d'un montant de 84 592.00€ hors taxes soit 101 510.40€ TTC pour les travaux de lavage des vitres.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- **Lavage des vitres : choix du prestataire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été effectués pour le lavage des vitres. Il donne la parole à Micheline BLAMBERT, 1ère adjointe, qui informe que cet entretien est nécessaire au niveau de plusieurs bâtiments communaux (Mairie, Notre Rocher, Bibliothèque, Ecoles, Salle des fêtes). Les offres se décomposent comme suit :

Nom entreprise	Montant HT	TVA	Montant TTC
Entreprise ADN	1410€	282€	1692€
EURL 2RTN	1195€	239€	1434€

Le conseil municipal accepte l'offre de l'EURL 2RTN d'un montant de 1195€ hors taxes soit 1434€ TTC pour les travaux de lavage des vitres.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

3. Groupe scolaire, restauration scolaire et TAP

- **Convention commune / Mairie de Saint Marcellin (Centre Médico-scolaire)
Participation financière des communes extérieures concernant les frais de fonctionnement
Année 2017-2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'établir une convention avec la Mairie de Saint-Marcellin concernant le centre Médico-scolaire.

En effet, celui-ci accueille 216 élèves saint-romanais et il est nécessaire qu'une participation financière de la commune soit effectuée afin de pallier aux frais de fonctionnement de la structure.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- **Convention participation financière frais de fonctionnement des enfants non Saint-Romanais**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil Municipal en date 8 septembre 2017 fixant la participation des frais de fonctionnement des écoles Saint Romanaises pour l'accueil d'enfants non Saint-Romanais pour l'année scolaire 2016-2017.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Micheline BLAMBERT, adjoint délégué, qui explique à l'assemblée que deux situations sont possibles. Soit 600.00€ par élève correspondant aux frais de scolarité, soit 1000 € par élève incluant les frais de scolarité et les frais de TAP et restauration scolaire. Mme Micheline BLAMBERT propose l'établissement de conventions types à adapter à chaque situation.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**



- Restauration scolaire et TAP : Tarifs 2017 (du 1er septembre au 31 décembre)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 août 2015 fixant le prix à :

- 4.55 € le repas (pause TAP comprise),

Les enfants non-inscrits en Restauration scolaire ne seront pas pris en charge. S'ils devaient l'être à titre exceptionnel pour une mesure d'urgence ils ne pourront être accueillis que dans la mesure des places disponibles. Le prix du repas sera alors de 10 € par enfant et par jour.

Le nombre maximum d'enfants pouvant être inscrit à la restauration scolaire est de 105 maximum

- TAP : de 13h15 à 14h00 : 10 € par enfant et par période de vacances à vacances (5 périodes),

Pour des raisons de sécurité il ne sera pas admis plus de 12 enfants en maternelle, et 12 enfants en élémentaire)

Les enfants non-inscrits en TAP ne seront pas pris en charge. S'ils devaient l'être à titre exceptionnel pour une mesure d'urgence ils ne pourront être accueillis que dans la mesure des places disponibles. Le prix du créneau sera de 3 € par enfant et par jour.

Lors du conseil municipal précédent, il a été décidé de donner une suite favorable au principe pour le projet de mutualisation de la restauration scolaire avec Saint-Just-de-Claix à compter du 1er janvier 2017. De ce fait, le conseil municipal accepte la reconduction de ces tarifs du 1er Septembre 2017 au 31 Décembre 2017.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

QUESTIONS DIVERSES

- Démission de Patricia MOLARO : son poste à la bibliothèque n'est donc plus en disponibilité. Pascaline NANINCK-DUPUIS, sa remplaçante va être titularisée sur ce poste à 20 heures hebdomadaires.
- Demande d'emplacement au marché de producteurs Christine CHANTELOUVE : refus tant qu'il s'agit de revente de produits et non de vente directe.

Le tarif de l'emplacement est maintenu à 200€ avec possible révision au 1^{er} janvier 2018.

- Ambroisie : Jérôme MURE RAVAUD, référent ambroisie, a effectué des vérifications terrain pendant toute la période estivale. Les propriétaires de parcelles qui n'étaient pas en règle ont été contraints de le faire. La commune peut se féliciter du résultat.
- Sécurité : la commission travaux, présidée par Eric ROLLAND, a décidé de mettre en place des STOP aux croisements des maison Bonazza, Chevallier et Brites afin de limiter la vitesse sur l'axe route du Stade / route des Sagnes. Cette portion de route devrait également être abaissée à 70km/h.
- Location salle des fêtes : les associations qui utilisent la salle des fêtes doivent fournir une attestation de responsabilité civile couvrant la période et un chèque de caution de 200€ datant de moins de 6 mois pour chaque réservation. Les clés sont remises lors de l'état des lieux d'entrée et doivent être rendues lors de l'état des lieux de sortie. Toute dégradation doit être signalée et engendrera une retenue sur chèque de caution.

- Restauration scolaire et périscolaire : le personnel du service périscolaire sera repris par la mairie à compter de septembre 2018. Celui-ci s'ajoutant à celui de la restauration scolaire, une réflexion sur la mise en place d'une Délégation de Service Public (DSP) sera conduite à l'automne.

Audrey BADAROUX et Marielle FABRY sont concernées par une augmentation de leur temps de travail hebdomadaire.

Une nouvelle recrue arrive pour la rentrée en remplacement de Lydie GRANGE. Il s'agit de Ludivine BENEDE (contrat du 01/09 au 06/10).

Fin de séance : 20H00

Le Maire,

Yvan CREACH



